

La responsabilité sociétale des entreprises au Maroc : entre l'engagement effectif et l'investissement marketing

[Corporate Social Responsibility in Morocco : Between Effective Engagement and Marketing Investment]

Yaser Mounir¹ and Youssef Moflih²

¹Doctorant, Université Hassan II-Casablanca, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Département de science de gestion, Laboratoire de Recherche sur la Nouvelle Economie et Développement LARNED, Ain Sebaâ, Casablanca, Maroc

²Directeur Professeur, Université Hassan II-Casablanca, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Laboratoire de Recherche sur la Nouvelle Economie et Développement LARNED, Ain Sebaâ, Casablanca, Maroc

Copyright © 2018 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The concept of corporate social responsibility (CSR) has a long and varied history associated with the evolution of the concept and the definition of corporate social responsibility (CSR). On the other hand, although it is possible to see CSR fingerprints around the world, formal writings have been most evident in the United States, where a considerable number of publications have accumulated. This movement of corporate social responsibility began in the 1950s in the United States before it appeared in Europe in the 1990s. Indeed, from the appearance of the book «Social Responsibilities of the Businessman (SRB)» of Howard R. Bowen who is identified as the founding father of the concept of corporate social responsibility, different definitions have been written in relation to this concept, and to this day no definition seems to have the consent around the world to achieve universal thinking. Our objective through this document is to highlight the conceptual evolution of corporate social responsibility and we also present the various most widely used definitions that are exhaustive in nature.

KEYWORDS: CSR, business, society, corporate social responsibility.

RESUME: Le concept de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) a une histoire longue et variée associée à l'évolution du concept et à la définition de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Par ailleurs, bien qu'il soit possible de voir les empreintes de la RSE dans le monde, les écrits formels ont été les plus évidents aux États-Unis, où un nombre considérable de publications s'est accumulé. Ce mouvement de la responsabilité sociétale des entreprises a connu naissance dès les années 1950 aux États-Unis avant qu'il ne soit apparu en Europe lors des années 1990. En effet à partir de l'apparition de l'ouvrage « Social Responsibilities of the Businessman (SRB) » de Howard R. Bowen qui est identifié comme le père fondateur de la notion de Responsabilité Sociale de l'entreprise, différentes définitions ont été rédigées par rapport à ce concept, et à ce jour aucune définition ne semble avoir le consentement dans le monde entier pour aboutir à une pensée universelle. Notre objectif à travers ce document est de mettre en évidence l'évolution conceptuelle de la responsabilité sociétale des entreprises et nous présentons également les différentes définitions les plus largement utilisées qui sont de caractère exhaustif.

MOTS-CLEFS: RSE, société, entreprise, responsabilité sociale/sociétale.

1 INTRODUCTION

La responsabilité sociétale des entreprises a créé un intérêt progressif aussi bien dans le monde économique que dans le monde académique. Les multinationales et les entreprises cotées en bourse investissent massivement dans la RSE, ce qui facilite la propagation du concept autour du monde des affaires, ainsi que les communiqués de presse, les ouvrages professionnels, les sites internet, ou même les associations qui y sont attachés. Les débats, les expérimentations et les cas qui en sont issus font l'objet de nombreuses publications et de différentes définitions [1].

Pour éclaircir ce propos, la base de données Google Scholar affiche 1 860 000 résultats lorsqu'une recherche avec les mots-clés « corporate social responsibility » est lancée, 70 300 avec les mots-clés « responsabilité sociale des organisations », 66 300 avec les mots-clés « responsabilité sociale de l'entreprise », 23 700 avec les mots-clés « responsabilité sociétale des organisations » et enfin, 22 500 résultats avec les mots-clés « responsabilité sociétale des entreprises »

Cette confusion est dû principalement à la traduction anglo-américaine du terme « Corporate Social Responsibility ». L'expression française, Responsabilité Sociale des Entreprises, peut omettre les formalités du concept en matière d'engagement sociétale et laisser croire qu'il s'agit seulement de la dimension sociale de la responsabilité de l'entreprise. Une telle formule exclut l'engagement de l'entreprise à l'égard de de la société et du territoire dans lequel elle pratique ses activités. C'est pourquoi, un nombre important de chercheurs font appel au terme " Sociétal " en vue d'assigner une dimension beaucoup plus large et éviter ainsi toute sorte de confusion [2].

2 UNE APPROCHE HISTORIQUE DE LA RSE

La notion de responsabilité sociale des entreprises (RSE) a une longue histoire liée à la façon dont cela influence le comportement des entreprises. Pour comprendre l'effet de la RSE sur le comportement des organisations, il est donc nécessaire de comprendre son développement.

En 1950, l'accent a été mis sur la responsabilité des entreprises envers la société et sur le bien de la société. Durant cette période, dans le monde de la littérature scientifique et commerciale, en particulier aux États-Unis, les problèmes de l'entreprises et de la société sont consacrés à de nombreux documents de recherche informatifs qui offrent des concepts associés à la responsabilité sociale. Parmi eux se trouvaient les plus populaires qui sont liés aux définitions de "la responsabilité sociale des entreprises", "Corporate Social Performance", "intégrité sociale d'entreprise".

Dans les années 1970, les chefs d'entreprise travaillent en matière de responsabilité sociale, tandis qu'en 1980, les intérêts commerciaux et sociaux de l'entreprise se sont rapprochés et sont devenus plus réactifs pour leurs membres, cette série a poursuivi le concept d' « éthique des affaires », de « philanthropie d'entreprise », de « politique sociale d'entreprise » et de « gestion des parties prenantes ». Dans les années 1990, l'idée de RSE est devenue presque universellement acceptée, la RSE a également été associée à la littérature sur la stratégie. Finalement au début du XXIe siècle, la RSE est devenue une question stratégique importante. Les théories du « développement durable », de la « citoyenneté d'entreprise », de la « durabilité d'entreprise », « réputation d'entreprise » et « investissement socialement responsable », « Corporate Social Reporting », et d'autres conceptions sont apparus. [26], [25]

3 L'EMERGENCE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA RSE AU XXE SIECLE

3.1 L'EVOLUTION CONCEPTUELLE DE LA RSE

La conceptualisation de la RSE a connu plusieurs évolutions. En effet pour comprendre l'évolution et l'ancrage actuel du concept dans l'activité économique, le XXe siècle est découpé en plusieurs périodes et a connu plusieurs tentatives de définitions prônant sa construction conceptuelle et théorique [26], [25].

3.1.1 ANNEES 1900-1950 L'APPARITION DU PATERNALISME ET D'UNE PREOCCUPATION SOCIALE

Renvoie essentiellement sur les bonnes actions que doivent tenir les directeurs et en même temps, les hommes d'affaires [3] [4] à travers des comportements responsables sous l'influence du catholicisme social et du mouvement paternaliste. Ce mouvement de nouveau comportement, promouvoir l'évolution du profil du dirigeant, qui change du statut de propriétaire d'entreprise à celui d'employé diplômé face à de nouvelles problématiques en termes déontologique [5].

Au cours du XIX siècle et pendant la deuxième révolution industrielle [3], [6], [4] ces débats s'accroissent en parallèle des pratiques de philanthropie et de paternalisme d'entreprise. Par ces actions, les patrons contribuent à combler les déficiences

étatiques en s'engageant dans le logement, l'éducation, la santé ou les loisirs de leurs ouvriers et de leurs familles. Dans cette perspective, la responsabilité sociale ne s'applique pas forcément sur l'entreprise mais plutôt sur la figure du patron ou du capitaine de l'industrie [6]. La responsabilité sociale s'appuie sur la notion religieuse, qui retourne à l'idée de gestion en bon père de famille, c'est-à-dire l'importance, pour le propriétaire, d'agir en prenant en considération l'intérêt de la communauté.

3.1.2 ANNEES 1950-1980 : L'AUGMENTATION DE LA POPULARITE DES VOLETS ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA RSE A DES FINS UTILITARISTES

Cette phase s'est caractérisée par la considération de la RSE comme étant un mécanisme qui permet l'amélioration et le développement de la qualité de vie des individus, et de solliciter les entreprises de réfléchir non uniquement à leurs bénéficiaires mais également à leurs employés, clients, et à la communauté de façon générale [7], contrairement au courant de pensée plus concentré sur la maximisation du profit [8].

Dans le même principe, l'ouvrage théorique fondateur de Howard R. Bowen, publié en 1953 « Social Responsibilities of the Businessman », il est le premier à adopter le terme « Corporate Social Responsibility » appelé par la suite « responsabilité sociale de l'entreprise » qui affirme que « la prise en compte volontaire d'une responsabilité sociale de l'homme d'affaires peut, ou pourrait être, un moyen opérationnel pour résoudre des problèmes économiques et à atteindre de manière plus globale les objectifs économiques fixés » Selon Bowen cette doctrine est importante, il est obligatoire que cette idée soit strictement agréée par les décideurs qui définissent des stratégies afin de développer l'articulation entre les comportements des individus et les résultats sociétaux et garantir des pratiques convenables avec les objectifs de la communauté en général [3].

3.1.3 1980-2000 : L'EMERGENCE DU VOLET ENVIRONNEMENTAL, PERFORMANCE FINANCIERE, STAKEHOLDERS DE LA RSE

Dans le champ académique, les études et les recherches qui visent à assembler la RSE à la performance financière sont de plus en plus multiples (Lee, 2008) [9], les chercheurs du sphère Business and Society cherchent à entretenir leur position, et les cultures d'entreprise dites « éthiques » s'accroissent considérablement [7].

À cette époque la RSE se confirme comme étant un moyen de prendre en charge les effets externes négatifs de l'entreprise ou de l'organisation [10], et inclut dans cette sphère l'investissement dans le bien-être de la communauté, les relations de travail, le développement, la création et le maintien de l'emploi, la protection et la préservation de l'environnement et la performance financière (Khoury1999). Cette période devient celle de la citoyenneté d'entreprise [7], de la durabilité et de l'éco-développement, et les notions connexes prennent alors de l'ampleur et font leur apparition : éthique des affaires, gestion des parties prenantes, etc. [11]. Pendant cette vague un nouveau courant a vu le jour appelé « stratégie utilitariste » est basé sur le concept qu'un comportement responsable procure et améliore les performances économiques de l'entreprise.

Cette conception stratégique qui se polarise autour de l'intérêt du comportement socialement responsable de l'entreprise, met l'accent sur l'idée qu'un bon comportement social doit contribuer à sa performance économique ; autrement dit, l'accomplissement d'objectifs sociétaux ou sociaux doit lui servir un avantage compétitif en matière de retour financier sur l'investissement social, alors que toute stratégie sociale nécessitera donc de passer par un calcul de coûts/avantages [12].

3.1.4 DEPUIS LES ANNEES 2000 : L'IDEE ET LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Durant cette période, un intérêt croissant s'est manifesté de la part des chercheurs en Business & Society, de quoi le champ social est articulé au champ économique vu que la finalité primordiale de la RSE est d'améliorer la qualité de vie des individus aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise, tout en garantissant les profits et les intérêts de cette dernière [13].

Dès le début des années 2000, la RSE s'intéresse et soutient le bien universel de la société par l'intégration des pratiques sociales, économiques, sociétales et environnementales dans les opérations commerciales et dans l'attachement avec l'ensemble des parties prenantes [14]. La RSE devient donc l'ensemble des préoccupations et des comportements adoptés par les entreprises à l'égard du capital humain, les relations avec les parties prenantes, l'environnement dans lequel leurs activités sont intégrées, l'Etat, et de la communauté générale [15].

Cette conception souligne l'importance pour l'entreprise de collaborer intensivement à la gouvernance de la communauté (Matten 2003) et contribuer activement au bien commun : La citoyenneté d'entreprise est considérée comme le résultat final de l'accroissement de définitions de la RSE [16].

4 DEFINITIONS INSTITUTIONNELLE DE LA RSE A PORTEE INTERNATIONALE

4.1 DEFINITION DE LA RSE PAR L'UNION EUROPEENNE

Selon le livre vert publié en 2001 par la commission européenne sous le titre « Promouvoir un cadre européen pour la RSE » qui vise à réunir les avis sur la responsabilité sociale des entreprises à l'échelle national, européen et international, définissait le concept de la RSE comme « *l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes* », Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir « davantage » dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes,¹ tout en ajoutant les concepts de responsabilité sociale interne et externe.

De cette façon, il distingue les relations entre l'entreprise et ses employés d'un côté, et la protection de l'environnement, les relations avec les Partenaires commerciaux, fournisseurs et consommateurs, les Communautés locales et les autorités publiques d'un autre côté. L'investissement dans des pratiques commerciales socialement et écologiquement responsable conduisant au-delà que le respect de la législation, et les entreprises sont de plus en plus conscientes qu'un bon comportement responsable s'interprète par un succès commerciale durable et pouvaient accroître leur compétitivité. Le respect et l'application de règles sociales dépasse les exigences légales fondamentales, par exemple en matière de la formation, les circonstances de travail ou de relation entre l'administration et les employés, peut de même avoir des retombées éventuelles favorables directes sur la productivité et l'activité industrielle et commerciale.

4.2 DEFINITION DE LA RSE SELON L'ISO 26000

Quant à l'ISO (International Organisation for Standardisation), organisation chargée de définir les standards internationaux qui régissent le commerce des entreprises, et qui donne aux organisations les lignes directrices de la responsabilité sociétale à l'échelle internationale et de la rendre applicable à tout type d'organisation, qu'il s'agisse des entreprises, des collectivités locales ou encore des ONG. ISO s'est également penchée sur la définition de la RSE comme « la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et ses activités sur la société et sur l'environnement , qui se traduise par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris la santé et le bien-être de la société et prendre en compte toutes les attentes des parties prenantes¹, et le respect des lois en vigueur qui est en accord avec les normes internationales de comportement ; et qui est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations »².

4.3 SELON LE PACTE MONDIAL DES NATIONS

Dans le cadre du Pacte Mondial des Nations unies en juillet 2000. Fondé sur le volontariat des entreprises qui y adhèrent à adopter une stratégie responsable dans le cadre d'une mondialisation plus humaine. L'ONU considère la RSE comme l'ensemble de pratiques volontaires visant l'harmonisation des activités et des stratégies des entreprises et des organisations du monde entier, sur la base de « dix principes universels relatifs aux droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement et la lutte contre la corruption »³.

4.4 SELON LE RESEAU MONDIAL BSR

Le réseau mondial BSR (Business for Social Responsibility) (2003) définit la RSE comme « l'ensemble des pratiques qui respectent les valeurs éthiques, les personnes, les communautés et l'environnement naturel ». Ainsi, la RSE est considérée comme un ensemble de stratégies, politiques et programmes qui sont intégrés dans les opérations commerciales, les chaînes d'approvisionnement et les processus décisionnels dans toute l'entreprise et partout où elle exerce ses activités, partant elle

¹ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52001DC0366>

² <https://www.unglobalcompact.org/Languages/french/francais1.html>

³ www.un.org/french/globalcompact

peut faciliter la réussite commerciale tout en permettant d'honorer des valeurs éthiques respectueuses des personnes, de la société et de l'environnement⁴.

4.5 SELON LE IBLF

De son côté, IBLF (L'International Business Leaders Forum, organisation indépendante composée de 150 multinationales). Elle avance que La RSE est l'ensemble de pratiques transparentes basées sur des principes et valeurs éthiques et de respect pour le personnel, la communauté et l'environnement, et tous ceux qui contribuent au succès et au développement de l'entreprise durablement⁵.

4.6 SELON LE WBCSD

Le World Business Council for Sustainable Development (Le Conseil mondial des entreprises pour le développement (WBCSD), association d'entreprises internationales, Définit la RSE comme étant « l'engagement des organisations à contribuer au développement économique durable et à adopter des comportements éthiques afin d'améliorer la qualité de vie des employés, leurs familles, la communauté locale et la société dans son ensemble. » (WBCSD, 1999)⁶.

4.7 SELON LE CBSR

Quant au CBSR (Canadian Business for Social Responsibility), indique que « la RSE est l'engagement des entreprises à agir au cœur d'un lieu de continuité sociale, économique et environnementale tout en garantissant les intérêts de ses participants. Ces derniers englobent les clients, les fournisseurs, les propriétaires, les employés, les associés, les communautés locales, l'environnement et la société au sens large ». Mais également a souligné que la « responsabilité sociale va au-delà des bonnes pratiques telles que le volontariat et la philanthropie »⁷.

Une des autres définitions est celle composée par Carroll qui a proposé l'interprétation de la RSE, signifie « les attentes économiques, juridiques, éthiques et discrétionnaires pertinentes de la Société pendant cette période » [17]. D'après Carroll, le fait de réaliser un bénéfice et le fait de respecter la loi sont deux modalités principales pour comprendre l'attachement d'une entreprise à l'éthique et à la société dans laquelle elle opère. Ce dernier définit la responsabilité sociale comme étant une manière de gérer l'entreprise « de telle façon qu'elle soit profitable économiquement, qu'elle respecte la loi et qu'elle respecte l'éthique ». La RSE, en termes de Carroll, sont les attentes du public pour une organisation particulière dans quatre domaines différents : économique, juridique, éthique, philanthropique. » [18].

Davis et R. Blomström [19] ont défini l'orientation de la RSE comme « la responsabilité des décideurs, de prendre des mesures qui non seulement répondent à leurs propres intérêts, mais aussi à la protection et à l'amélioration de la richesse publique ». Ainsi que en analysant les travaux de nombreuses entreprises, **K. Davis** [19] et d'autres chercheurs ont constaté que la responsabilité sociale contribue au développement et à la valorisation des entreprises et inversement, l'évitement de la responsabilité sociale réduit les opportunités économiques des entreprises. Cela confirmera qu'à long terme, ceux qui n'utilisent pas le pouvoir disponible dans une direction que la société considère comme responsable, ont régulièrement perdu ce pouvoir. Le début des années 90 du siècle dernier a montré que la préservation du concept de responsabilité sociale des entreprises était « le noyau » de la transformation progressive dans un cadre thématique alternatif

McGuire [20], a souligné que « la société a non seulement des obligations économiques et juridiques, mais est aussi une certaine responsabilité sociale qui va au-delà d'eux ».

⁴ <http://www.bsr.org/BSRResources/IssueBriefDetail.cfm?DocumentID=48809>

⁵ <http://www.iblfglobal.org/>

⁶ <http://www.wbcds.org>

⁷ http://strategis.ic.gc.ca/epic/site/csr-rse.nsf/fr/h_rs00095f.html

Tableau 1. Quelques définitions d'ordre académique

Auteur	Définitions théoriques de la RSE
Bowen (1953)	« La RSE renvoie à l'obligation pour les hommes d'affaires d'effectuer les politiques, de prendre les décisions et de suivre les lignes de conduite répondant aux objectifs et aux valeurs qui sont considérées comme désirables dans notre société »
Mc Guire (1963)	« L'idée d'une responsabilité sociale suppose que l'entreprise n'a pas seulement des obligations légales ou économiques, mais qu'elle a aussi des responsabilités envers la société qui vont au-delà de ses obligations »
Davis (1973)	« La RSE renvoie à la prise en considération par l'entreprise de problèmes qui vont au-delà de ses obligations économiques, techniques et légales étroites ainsi qu'aux réponses que l'entreprise donne à ces problèmes. [...] Cela signifie que la RSE débute là où s'arrête la loi. Une entreprise n'est pas socialement responsable si elle se conforme au minimum requis par la loi, car c'est ce que n'importe quel bon citoyen est tenu de faire »
Carroll (1979)	« La RSE intègre l'ensemble des attentes économiques, légales, éthiques et philanthropiques que peut avoir la société à l'égard d'une entreprise à un moment donné »
Jones (1980)	« L'idée selon laquelle les entreprises, par-delà les prescriptions légales ou contractuelles, ont une obligation envers les acteurs sociétaux »
Wood (1991)	« La signification de la responsabilité sociétale ne peut être appréhendée qu'à travers l'interaction de trois principes : la légitimité, la responsabilité publique et la discrétion managériale, ces principes résultant de la distinction de trois niveaux d'analyse, institutionnel, organisationnel et individuel »
Backman (1975)	La RSE renvoie aux objectifs et aux raisons qui donne une âme aux affaires plutôt qu'à la recherche de la performance économique
Mc Williams et Siegle (2001)	La RSE est l'ensemble des actions qui répondent aux attentes de la société et qui vont au-delà des intérêts économiques de la firme dans le respect des lois
Friedman (1962)	Rien n'est plus dangereux pour les fondements de notre société que l'idée d'une responsabilité sociétale des entreprises autre que de générer un profit maximum pour leurs actionnaires
Friendman (1970)	La responsabilité sociétale de l'entreprise est celle d'accroître ses profits. Elle consiste à utiliser ses ressources et à s'engager dans des activités destinées à accroître ses profits, dans la mesure où elle respecte les règles de jeu, c'est-à-dire celles d'une concurrence ouverte et libre
Manne (1972)	La responsabilité sociétale est l'idée selon laquelle les firmes répondent aux attentes de la société de façon volontaire
Fredrick (1994)	L'acceptation volontaire des principes de responsabilité est toujours préférable à la réglementation ou à l'intervention contraignante
Swanson (1995)	La RSE intègre une double perspective de contrôle social sur l'entreprise et de respect volontaire par celle-ci d'un ensemble de devoirs. Ces deux orientations se déclinent au niveau de macro-principes institutionnels et organisationnels et de micro-principes mis en œuvre dans les processus de prise de décision

Source : Gond, Déjean 2003 et Mullenbach (2004)

Finalement, on peut déduire que à travers l'ensemble de définitions, il règne deux approches différentes. La première approche marque que l'engagement sociétal conduit au-delà de la responsabilité légale économique ou environnementale. Cela sous-entend que l'entreprise à travers l'ensemble de ses pratiques mises en place en termes de RSE doit également répondre à d'autres responsabilités et prendre en considération des problèmes qui vont au-delà de ses obligations à l'égard de la société.

Alors que, Dans une autre perspective d'un deuxième courant de pensée, l'accent mis actuellement sur l'aspect volontaire de l'entreprises à pratiquer sa responsabilité sociale par le fait d'être bénéfique pour elle-même et pour autrui à travers son intervention dans les problèmes sociaux, avoir des retombées économiquement positives sur la société et mieux respecter l'environnement. Dans un autre côté, il prévaut une nouvelle conception connue par Triple Bottom Line qui se caractérise par l'évaluation de la performance de l'entreprise à travers trois axes ; la recherche de profits et le respect des règles environnementales et sociales [21] [2] :

- **Social** : conséquences sociales de l'activité de l'entreprise pour l'ensemble de ses parties prenantes par de bonnes pratiques (People) ;
- **Environnemental** : la convenance entre l'activité de l'entreprise et la préservation des écosystèmes, tout en adoptant une stratégie écologiquement durable qui respecte l'environnement et la prévention de la pollution (Planet) ;
- **Économique** : Un facteur majeur à prendre en considération par les organisations. (Profit).

5 LE MODELE DE CAROLL

5.1 AUX ORIGINES DE LA STRATEGIE RSE : LE MODELE DE CARROLL

Actuellement le modèle de **Carroll (1979)** [17] de la RSE, Il peut être accepté comme l'une des références surtout les plus mentionner pour définir la RSE, par le fait de préciser les quatre dimensions économique, légale, éthique et philanthropique de la RSE. Cependant, on trouve bien des auteurs, ont présenté de différents modèles pour appréhender cette notion, comme **Wood (1991)**, **Wartick et Cochran (1985)** et **Carroll (1991)** [18], [23] au nombre de ces modèles, la pyramide de **Carroll (1991)** [18] est celui qui a été utilisé davantage pour appréhender ce concept (**Jamali, 2008 ; Schwartz et Carroll, 2003**) [22].

De plus, Carroll avance que son modèle est près de la conception représentée par Milton Friedman qui souligne que l'entreprise a des responsabilités purement économiques, et que les actions sociales sont en principe du ressort du gouvernement et non pas de la juridiction de l'entreprise. La seule responsabilité de l'entreprise est d'augmenter ses profits [17] [18]. **Milton Friedman**[24], en particulier, souligne que l'entreprise devrait se concentrer sur la maximisation des profits est de dégager autant que possible des profits pour les actionnaires, et que les dirigeants qui pratiquent la « RSE », en fait « volent de l'argent aux propriétaires » et envahissent une zone qui se situe en dehors de leur compétence professionnelle, Ces derniers sont engagés à l'égard des propriétaires qui les emploient à raison de diriger l'activité à la manière de ceux-ci le désirent, et de dégager autant que possible des profits pour les actionnaires, et non pas régler les questions de la communauté, Ainsi, le dirigeant ne peut en aucun cas intervenir ou décider à la place des propriétaires au sujet d'un acte social d'intérêt général, notamment lorsqu'il s'agit d'une influence des coûts de l'entreprise. Quant à Carroll, « La responsabilité sociale des entreprises couvre les attentes économiques, légales, éthiques et discrétionnaires que la société a à un moment donné » [17].

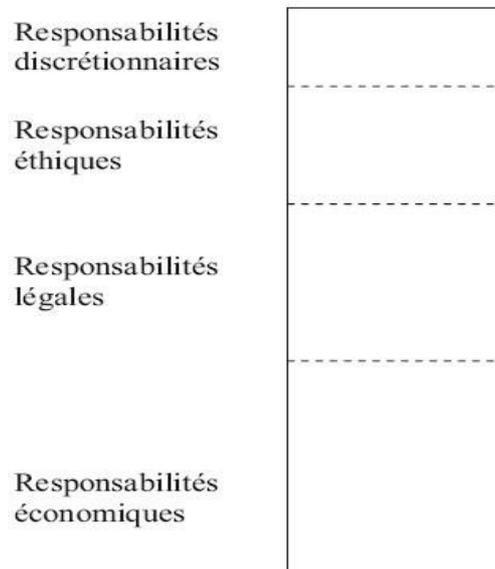


Fig. 1. LES 4 CATEGORIES DE LA RESPONSABILITE SOCIALE (CARROLL, 1979)

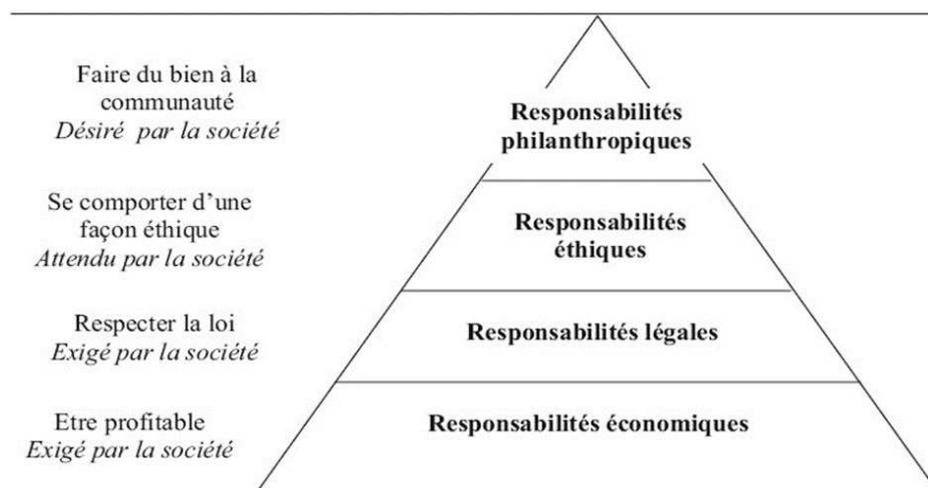


Fig. 2. LA PYRAMIDE DE LA RSE SELON ARCHIE B. CARROLL (1991)

5.1.1 LES RESPONSABILITES ECONOMIQUES

La responsabilité économique de Carroll est un devoir fondamental de l'organisation pour exercer ses fonctions sur le marché. La raison d'être de l'entreprise est la maximisation du profit. Cette dernière a pour mission principale d'assurer la satisfaction des besoins des clients en leur offrant des produits et des services pour réaliser des profits, afin qu'elle puisse assurer le paiement de ses employés, fournisseurs, impôts..., et garantir des dividendes pour l'ensemble des actionnaires associés. En effet c'est dans cette perspective où se trouve la responsabilité primordiale de l'entreprise, alors que si l'entreprise à des questions de rentabilité, et s'il n'est pas compétitive sur son environnement, certes qu'elle ne va pas intervenir dans des actions sociales de charité [17], [18].

5.1.2 LES RESPONSABILITES LEGALES

La responsabilité légale occupe le deuxième étage de la pyramide de la RSE dans le modèle de Carroll [18]. La responsabilité légale est la nécessité pour l'organisation d'exister en droit et dans le domaine juridique. L'entreprise doit opérer de façon conforme à la loi, aux attentes du gouvernement et être convenable avec les normes de l'Etat (Matten, 2004). Il s'agit du respect des règles public, être une entreprise responsable, citoyenne, respectueuse des lois, fournir des biens et services qui répondent au moins aux exigences légales minimales, et se comporter par respect des règles du jeu [18].

5.1.3 LA RESPONSABILITE ETHIQUE

La responsabilité éthique implique la nécessité de corréliser les actions des entreprises avec des normes morales spécifiques à un environnement culturel particulier. Dans ce sens l'entreprise se comporte bénévolement de manière à ce que ces actions soient convenables avec les attentes de la communauté et les habitudes de la société. Avec ce genre de responsabilité, l'entreprise doit agir par tout ce qui est jugé bien et correct même si elle n'y a pas d'obligation légales [18].

Selon Carroll, il est important de se comporter de manière conforme aux attentes des mœurs de la société, puis reconnaître et respecter les règles éthiques nouvelles ou en évolution adoptées par la société, pour qu'une bonne entreprise citoyenne soit définie comme faisant ce qui est attendu moralement ou éthiquement. Les responsabilités éthiques des entreprises exigent non seulement le respect du territoire concerné et les traditions culturelles et éthiques, mais aussi la non-action qui va à l'encontre des normes morales existantes [18].

5.1.4 RESPONSABILITE PHILANTHROPIQUE

En dernière représentation de la pyramide de Carroll (1991), c'est les responsabilités philanthropiques. La responsabilité philanthropique devrait être orientée vers le soutien et le développement de la société et des groupes marginaux individuels à travers la participation volontaire aux programmes sociaux, Le soutien des œuvres caritatives et l'investissement social. La philanthropie est un principe qui vise spécialement le bien-être de l'humanité à travers l'amélioration de l'état des individus par d'autres individus sans contrepartie ou récompense.

Carroll (1991) considère dans son modèle de la responsabilité sociale qu'il est important d'agir d'une manière compatible avec les attentes philanthropiques et charitables de la société à travers le soutien des beaux-arts, l'assistance aux établissements d'enseignement privés et publics et aider volontairement les projets qui améliorent la qualité de vie d'une communauté. Selon Carroll ces responsabilités sont moins importantes que les trois autres catégories de la responsabilité sociale mais elles restent désirées par la société.

6 CONCLUSION

En dépit de la présence d'un grand nombre de livres, d'articles scientifiques et de thèses de doctorats qui traitent le sujet de la RSE, Malgré les nombreux efforts pour aboutir à une définition claire et impartiale de la RSE, le concept reste flou, controversé et voire même une certaine confusion quant à la façon dont la RSE devrait être définie. La responsabilité sociale/sociétale des entreprises (RSE) est une notion compliquée à cerner et qui a connu une nouvelle étendue à l'aide de l'évolution de la mondialisation et le développement du commerce international, cette dernière est généralement favorisée, non seulement par les directeurs d'entreprises mais aussi par différentes parties prenantes (associations, clients, syndicats, organismes publics, ONG etc...). À partir du début des années 1950, La RSE est intégrée dans les sciences de gestion avec de nouvelles constructions, et les recherches en gestion des entreprises ont commencé à donner beaucoup d'intérêt au concept de la responsabilité sociale des entreprises et ont suggéré un grand nombre de signification et définitions de ce concept. Les définitions se sont développées dans les années 1960 et se sont étendues dans les années 1970. En 1980, il y avait moins de nouvelles définitions, plus de recherches empiriques, et les thèmes alternatifs ont commencé à mûrir. Ces thèmes alternatifs incluent la performance sociale des entreprises (CSP), la théorie des parties prenantes et la théorie de l'éthique des affaires.

Elle règne une histoire impressionnante associée à l'évolution du concept et à la définition de la responsabilité sociétale des entreprises. Dans cet article, nous mettons en évidence l'évolution du concept de la RSE, et examinons également certaines des définitions les plus largement utilisées dans le monde entier qui sont de nature exhaustive. Cependant Il n'y a pas de « définition unique » pour la RSE et, par conséquent, des définitions spécifiques ont évolué en fonction du développement institutionnel, de la sensibilisation aux questions sociales, environnementales et du comportement organisationnel.

REFERENCES

- [1] Richard Welford, "GLOBALIZATION, CORPORATE SOCIAL RESPONSIBILITY AND HUMAN RIGHTS" Corp. Soc. Responsib. Environ. Mgmt 9, 1-7 (2002) DOI: 10.1002/csr.4
- [2] M. CAPRON, Françoise QUAIREL LANOIZELÉE, Mythes et réalités de l'entreprise responsable, Paris, La Découverte, 2004, pp. 156-157.
- [3] BOWEN H.R. (1953), Social Responsibilities of the Businessman, New York, Harper & Brothers.
- [4] Edwin M. Epstein, «the Field of Business Ethics in the United States: Past, Present and Future», Journal of General Management, Vol. 28, No 2. 2002.
- [5] Heald M., the Social Responsibilities of Business: Company and Community, 1900-1960, Transaction Publishers, Revised edition, (2005).
- [6] Heald Morrell, "Business Thought in the Twenties: Social Responsibility", American Quarterly, vol. 13, n° 2, 1961, p. 126-139.
- [7] WC Frederick, «La préoccupation croissante sur la responsabilité des entreprises», California Management Review, vol 2, pp. 54-61, 1960.
- [8] Robert Hay et Ed Gray. «Social responsibilities of business managers», Academy of Management Journal, mars, Vol. 17, No. 1 (mars 1974), p. 135-143 1974.
- [9] Min-Dong Paul Lee. «A review of the theories of corporate social responsibility: its evolutionary path and the road ahead», International Journal of Management Reviews, V°10, pp.53-73, 2008.
- [10] FRANCISCO J. ARCELUS and NORBERT V. SCHAEFER «Les revendications sociales en tant que questions stratégiques: quelques problèmes conceptuels», Strategic Management Journal, Vol. 3, 347-357 (1982).
- [11] Carroll A.B. «Corporate Social Responsibility. Evolution of a definitional construct», Business and Society, 38(3), September, 268-295, 1999.
- [12] Moskowitz, M. "Choisir des actions socialement responsables. Business & Society" Review, 1, 71-75 (1972).
- [13] Hopkins M., "the Planetary Bargain: Corporate Social Responsibility Comes of Age", Palgrave, 248p 1998.
- [14] Marcel van Marrewijk. "Concepts and Definitions of CSR and Corporate Sustainability: Between Agency and Communion", Journal of Business Ethics 44: 95-105, 2003.

- [15] Tira Foran, "Corporate Social Responsibility At Nine Multinational Electronics Firms In Thailand: A Preliminary Analysis", Report to the California Global Corporate Accountability Project April 2001, The Nautilus Institute, Department of Environmental Science, Policy, and Management University of California at Berkeley, 31 p, 2001.
- [16] Abigail McWilliams and Donald Siegel, "Corporate Social Responsibility: A Theory of the Firm Perspective", The Academy of Management Review, Vol. 26, No. 1 (Jan., 2001), pp. 117-127.
- [17] Archie B. Carroll, "A Three Dimensional Conceptual Model of Corporate Performance", Academy of Management Review, vol.4, n°4, pp.497-505, 1979.
- [18] Archie B. Carroll. "The Pyramid of Corporate Social Responsibility : Toward the Moral Management of Organizational Stakeholders", Business Horizons, Volume 34, numéro 4 , , pages 39-48, 1991.
- [19] Keith Davis, "Can Business Afford to Ignore Social Responsibilities?", California Management, p.70-76.
- [20] McGuire J., Business and Society, New York, 1963
- [21] John Elkington "Towards the Sustainable Corporation: Win-Win-Win Business Strategies for Sustainable Development", 1994
- [22] Archie B Carroll, M.s. Schwartz, "Corporate Social Responsibility: A Three-Domain Approach", Business Ethics Quarterly- January 2003
- [23] J. Wood, "Corporate Social Performance Revisited", The Academy of Management Review, Vol. 16, No. 4 (Oct., 1991), pp. 691-718, Academy of Management
- [24] Friedman L.H., «Can Ethical Management and Managed Care Coexist? », Health Care Management Review, Vol.23, n°2, printemps, p.56-62.1998.
- [25] Aurélien Acquier et Franck Aggeri, ' Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE', Revue française de gestion, Vol.11, n°180, pp.131-157, 2007
- [26] Bertezene, Sandra Vallat, David, *Manager la RSE dans un environnement complexe, QUESTIONS DE SOCIÉTÉ, /management et société* 2015.
- [27] CAPRON M., QUAIREL-LANOIZELEE F. (2010), *La responsabilité sociale d'entreprise, La Découverte*.
- [28] GOND J-P. (2007), *Amener la responsabilité sociale de l'entreprise au-delà du fonctionnalisme : vers une vision pluraliste de l'interface entreprise- société, Les cahiers de la CRSDD, n°11, Montréal*.
- [29] Adil CHERKAOUI , *La Responsabilité Sociétale des Entreprises : Un Concept Controversé, N°3 décembre 2015*.
- [30] Adel Golli, Dorra Yahiaoui, *RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES : ANALYSE DU MODÈLE DE CARROLL (1991) ET APPLICATION AU CAS TUNISIEN, Management Prospective Ed.*
- [31] *Management & Avenir » 2009/3 n° 23 | pages 139 à 152.*